

Casino : la Ville attend encore la mise initiale

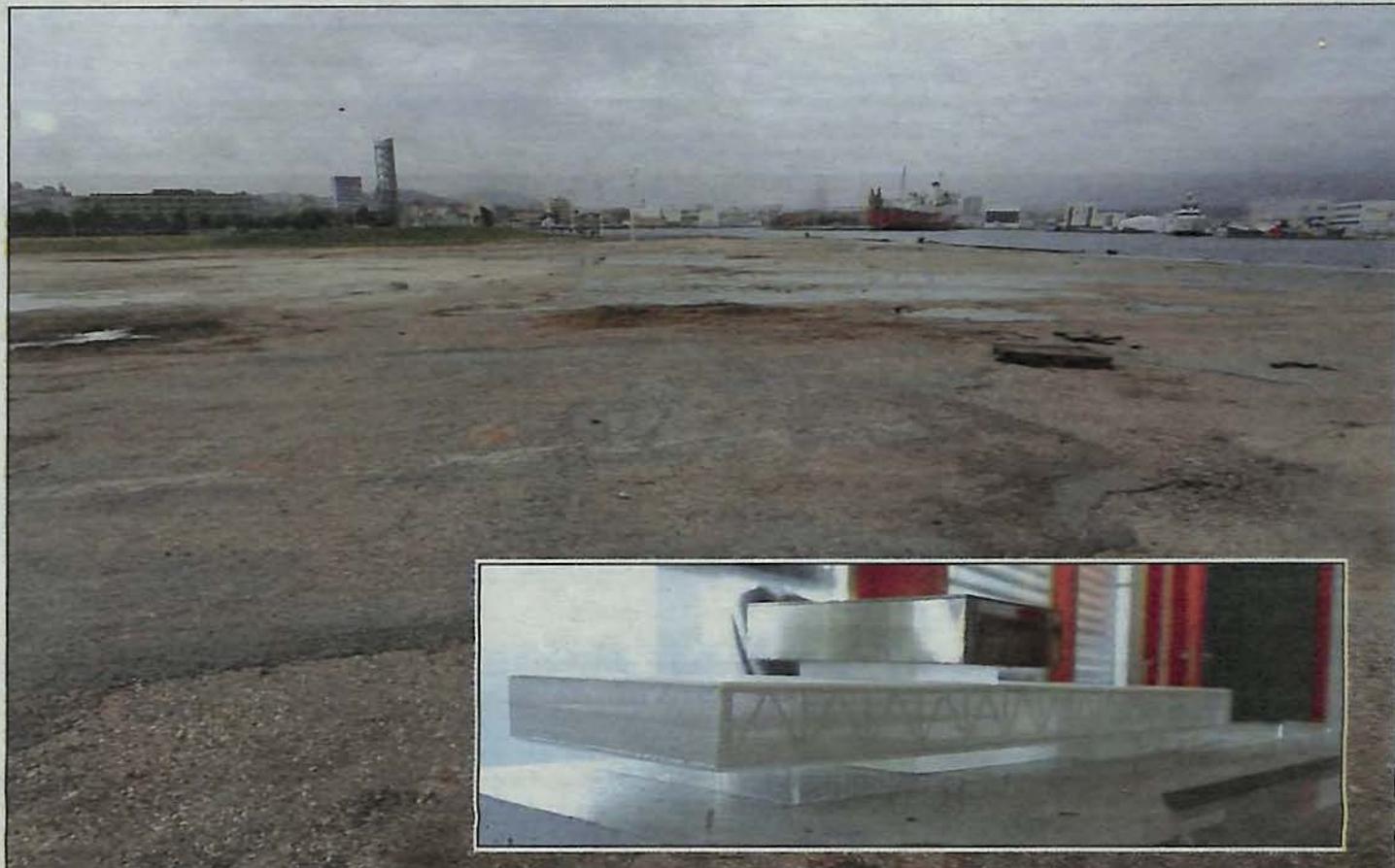
ÉCONOMIE Malgré un retard de signature, le projet est toujours défendu par le groupe Joa qui se dit « très motivé ». L'autorisation du ministère de l'Intérieur n'est pas encore donnée

Au premier rang des projets dont peut se réjouir le maire pour l'année 2011, il y a le casino, dont l'implantation est prévue sur le site des anciens chantiers navals, laissé à l'état de friche industrielle depuis plus de vingt ans. Sur ce dossier, Marc Vuillemot se dit très optimiste, assurant que « si Joa Groupe (l'entreprise retenue pour la conception et l'exploitation), n° 3 français des casinotiers, a dit oui, c'est que le projet est bon ». Pas d'inquiétude donc, même si la délégation de service publique (DSP) et l'autorisation d'utilisation du domaine public, qui auraient dû être actées ce 5 janvier, ont pris un peu de retard. « C'est juste un problème de planning avec Joa Groupe », promet le maire.

Joa Group : « En attente de réponses bancaires »

Selon le président de Joa Groupe, Laurent Lassiaz, il n'y a aucune inquiétude à avoir quant au retard de la signature de la DSP : « Nous sommes toujours très motivés par le projet du casino de La Seyne-sur-Mer. La signature de la DSP prévue le 5 janvier a été repoussée car nous sommes en train de finaliser le montage financier. Ce sont toujours des dossiers compliqués. Celui-ci est estimé à vingt millions d'euros. Nous allons mettre dix millions d'investissement direct et nous sommes encore dans l'attente de réponses de nos partenaires bancaires. Mais c'est en bonne voie. »

M. Lassiaz a également précisé que les relations avec la municipalité étaient au beau fixe, et que les deux parties prenaient le temps de mettre tous les atouts de leurs



Le futur casino doit être implanté à cet endroit, dans le parc de la Navale, face à la mer. En médaillon, la maquette du futur établissement. (Photos David Latour et doc. O. M.)

côtés pour monter un « dossier parfait ». Quant aux réserves émises par Arthur Paecht sur le problème de la proximité d'établissements scolaires (lire ci-dessous), le président estime qu'il ne faut « pas confor-

dre salle de jeux et casino avec des activités pouvant accueillir, en son sein, des enfants ». Concernant une estimation du début des travaux, il a ajouté qu'une fois la DSP signée, « tout dépendra ensuite du temps que

mettra le ministère de l'Intérieur pour délivrer l'autorisation. Généralement après la signature de la DSP, il faut compter six à neuf mois ».

J. P. ET M. G.

Paecht : « Un casino oui, mais pas en centre-ville »

D'après l'ancien maire seynois, Arthur Paecht, il y aurait une, voire plusieurs ombres au tableau. Il l'assurait déjà lors du dernier conseil municipal, en décembre : « Il n'y aura jamais de casino à cet endroit. Il y a mille raisons. Vous faites des plans sur la comète. » Selon lui, « la réglementation prévoit qu'un casino doit se situer à une certaine distance d'établissements scolaires ». Or, il rappelle que, « dans le périmètre se trouvent deux centres de formation (le CFA des métiers de la mer et l'IPFM - Institut de promotion et de formation aux métiers de la mer -

Ndlr). Ensuite, il y a le parc public qui accueille des enfants ». Autant de « problèmes » qui se poseront « au moment de l'examen technique du dossier par la commission supérieure des jeux ».

Après vérification auprès de la préfecture au sujet de ces « problèmes », la réponse est la suivante : « Les règles d'implantation des casinos n'imposent pas de distances minimales vis-à-vis des écoles. » Casinos de France, premier syndicat national des casinotiers, confirme, par la voix de son délégué général, Jean-François Cot : « Il n'y a pas, à notre connaissance, de ré-

glementations interdisant la proximité d'un casino avec des établissements scolaires. » Dont acte.

Arthur Paecht ne se pose pas pour autant en farouche opposant du projet, rappelant qu'il avait même voté pour. « Je serais heureux que ça se fasse, mais j'émet des réserves. Et je trouverais plus judicieux d'installer un casino dans une zone plus touristique que le centre-ville. Les Sablettes ou Tamaris serait idéal. Ce serait plus en adéquation avec un esprit de vacances et de loisirs. En centre-ville, les gens viendraient jouer pour jouer, uniquement... »

Qu'y aura-t-il dedans ?

Le projet prévoit une ou plusieurs salles de jeux, deux restaurants (dont un gastronomique), au moins un bar, une salle de spectacle modulable d'une capacité de cinq à sept cents places, dont au moins trois cents places assises, des locaux administratifs et techniques, des espaces extérieurs et des places de parking. La convention, d'une durée initiale de 20 ans, confèrera au délégataire, Joa Groupe, l'exploitation de ces activités, l'entretien des locaux, la maintenance et le renouvellement des équipements et du matériel, entre autres.